

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2010

Le 08 mars 2010, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 13 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Annie CARRIER, Alain BOSSON, Didier BAUD, Michel BOUSQUET, Frédérique GRAND, Daniel GUILLEMARD, Laurent HUAU, Stéphane LANCOUD, Anny MARTIN, Christian SORO, Gilbert THIODET.

Absents excusés : 2 membres : Pascal AUDUC (procuration à Michel BOUSQUET), Bruno TASSAN.

Date de la convocation : 02 mars 2010.

Secrétaire de séance : Daniel GUILLEMARD.

APPROBATION DE COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2010,
- **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2010.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel GUILLEMARD est désigné Secrétaire de séance.

PRESENTATION DU PAVE

Mademoiselle Amandine MOULIN, du cabinet d'études CLIC', présente le résultat de sa mission pour l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de la Commune d'Etrembières.

En terme d'analyse géographique, la Commune a été découpée en 3 zones : le « Chef-lieu », le « Pas de l'Echelle » et le « Crêt de la Croix ».

Il a été défini les degrés d'urgence suivants, selon les contraintes rencontrées :

- degré d'urgence 1 : échéance très proche – 2010
- degré d'urgence 2 : échéance proche – 2011 / 2012
- degré d'urgence 3 : échéance moyenne – 2013 / 2015
- degré d'urgence 4 : échéance lointaine – 2016 / 2020
- degré d'urgence 5 : travaux à prévoir selon les opportunités

Les degrés d'urgence de 1 à 4 représentent environ 640.000 € H.T., dont presque 40.000 € H.T. pour le degré d'urgence 1, soit pour l'année 2010.

Il est précisé que ces chiffres ne prennent pas en compte les aménagements de la Place du Village et de la traversée du Chef-lieu.

Une fiche technique évolutive pour chaque point « non conforme » est rédigée, reprenant le code et le type de contrainte rencontrés, la localisation, le secteur, les préconisations de mise aux normes, une estimation du coût et de l'urgence des travaux, et un état des travaux engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

BILAN D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DU SALEVE ET DE LA MAISON DU SALEVE

Madame CARRIER et Monsieur LANCOUD, délégués de la Commune auprès du Syndicat Mixte du Salève, souhaitent préciser les actions de cette structure, et rappellent que son Président reste à la disposition des élus pour venir les rencontrer lors d'une séance du Conseil Municipal.

Les grands thèmes traités actuellement par le Syndicat Mixte du Salève sont : la directive paysagère, Natura 2000, les alpages, la conservation des vergers, la gestion du Salève, les sentiers de randonnée, le vélo tout terrain, l'accueil du public / tourisme et la communication.

Par ailleurs, une réflexion est menée sur le choix d'un nouveau nom pour cette structure.

Au niveau financier, il est précisé que la cotisation au Syndicat Mixte du Salève pour l'année 2010 est fixée à 8,10 € par habitant, ce qui représente pour la Commune d'Etrembières, comptant 1.809 habitants, une somme de 14.653 €.

La Maison du Salève a enregistré en 2009 10.131 visiteurs, soit une hausse de fréquentation de 35 %. Il s'agit principalement de groupes scolaires et des centres aérés, provenant de la Haute-Savoie, hébergés dans le privé.

Les axes de travail pour 2010 sont de développer la fréquentation des groupes et de faire remonter la fréquentation des individuels. Les projets pour 2010 sont également de réaliser une exposition temporaire sur le thème : « Halte-là ! Douane et zones franches », d'installer et d'inaugurer le balisage sur le parcours de découverte « Sur les traces des chartreux », et de réaliser un programme de conférences sur le thème : « 2010, année de la biodiversité ».

Les recettes de la Maison du Salève sont en hausse de 35 % par rapport à l'année précédente. L'axe de travail pour 2010 est de développer la fréquentation de manière à atteindre les 12.000 visiteurs.

AIDE EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRES D'HAITI

L'association « Energies Sans Frontières » a fait parvenir un dossier à la Mairie, présentant son fonctionnement, ses actions à travers le monde, et celles déjà engagées quant à l'aide spécifique aux habitants d'Haïti. De plus, cette association réfléchit actuellement à la possibilité de livraison de graines, de semences, d'outils à main, de bâches...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** de verser une aide exceptionnelle de 1.800 € pour les victimes de la catastrophe naturelle en Haïti à l'association « Energies Sans Frontières »,
- **décide** d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2010.

Par ailleurs, il est également proposé de verser la somme de 1.000 € pour les sinistrés de l'ouest de la France, suite à la tempête qui a frappé la côte atlantique. Le nom du ou des bénéficiaires de cette aide sera décidé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'AGENTS MUNICIPAUX

Au vu notamment de l'augmentation et de la complexification des dossiers traités par la Mairie, la Commission du Personnel avait donné son accord de principe à l'augmentation du temps de travail de deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, de 4 heures par semaine, soit une durée hebdomadaire de travail passant de 19 h 30 à 23 h 30 pour un poste et de 20 h 30 à 24 h 30 pour le second poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 19 h 30 à 23 h 30 par semaine à compter du 15 mars 2010,
- **décide** d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 20 h 30 à 24 h 30 par semaine à compter du 15 mars 2010.

MODIFICATION DE CHARGES LOCATIVES

Il est proposé d'augmenter la provision pour charges de la location du local infirmier des « Bleuets », de 20 € à 45 € mensuel,

Mais, il est également conseillé d'indiquer que cette révision des charges locatives sera effectuée chaque année, au vu du calcul du coût réel des charges locatives des locaux des « Bleuets ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** de fixer la provision pour charges du local infirmier aux « Bleuets » à 45 €, à compter du 01 avril 2010,
- **demande** que la provision pour charges du local infirmier aux « Bleuets » soit réévaluée chaque année, au vu du calcul du coût réel des charges locatives des locaux des « Bleuets ».

QUESTIONS DIVERSES

*** Aménagement de la traversée du Chef-lieu – 1^{ère} tranche / Travaux de mise en sécurité – Dossier DGE**

Afin de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et des subventions auprès des partenaires financiers pour les travaux de mise en sécurité lors de l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la traversée du Chef-lieu, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet d'aménagement, ainsi que le plan de financement prévisionnel.

La 1^{ère} tranche de ce projet est de définir un parti général d'aménagement sur un secteur élargi comprenant les promotions immobilières de « Sous Rossy » et de l'OPAC 74, l'intersection avec le chemin des Cyclamens et l'entrée de la Commune depuis Saint Julien en Genevois.

Le début des travaux est prévu pour le mois de juillet 2010, et la durée devrait être de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avant-projet pour les travaux de mise en sécurité lors de l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la traversée du Chef-lieu,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **sollicite** la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement,
- **sollicite** les subventions auprès des partenaires financiers, notamment le Département.

*** Information sur « Prioriterre »**

Monsieur HUAU indique que la 3^e édition du concours « Familles à énergie positive » va bientôt être lancée, et que Prioriterre recherche donc de nouvelles candidatures. Il est rappelé qu'une équipe doit comporter environ 10 candidats, et que le but est une économie d'énergie de l'ordre de 8 % en 6 mois.

Mais, apparemment, l'Europe ne financera plus ce concours, d'où un coût supplémentaire avoisinant les 2.000 €.

Il est également précisé que Prioriterre sera présente lors de la manifestation « Veyrier – Etrembières sans frontières ».

Il est décidé de déterminer lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal la participation ou non de la Commune d'Etrembières à la 3^e édition du concours « Familles à énergie positive », notamment au regard de la réception ou non de candidatures à ce projet.

*** Point sur la manifestation « Veyrier – Etrembières sans frontières »**

Monsieur TONOLI annonce que le programme de cette manifestation est presque terminé. Il tient à souligner l'engouement suscité dans la commune par ce projet, avec la participation de l'ensemble des associations, qui ont toutes présenté des projets, dont certains font preuve de grande originalité.

Il indique notamment que le samedi 08 mai 2010, des stands seront tenus par différentes structures pour présenter leurs activités, avec par exemple le Syndicat Mixte du Salève, la Maison du Salève, l'association Apollon, la chasse, la pêche, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords. Par ailleurs, Monsieur DÜRR fera une conférence sur la faune du Salève, Monsieur LEPERE sur le petit train à crémaillère du Salève, en complément à l'exposition sur les transports dans le Salève, qui se tiendra au sommet du Téléphérique du Salève.

Enfin, Monsieur TONOLI distribue à chaque élu les affichettes pour la bourse aux plants et plantes, qui aura lieu le dimanche 02 mai 2010 au Pas de l'Echelle, pour qu'ils les diffusent dans les boîtes aux lettres de la Commune.

*** Convention avec la Commune de Gaillard pour le terrain de football du Pas de l'Echelle**

Monsieur TONOLI annonce que la Commune de Gaillard a fait connaître sa décision de résilier la convention entre nos deux communes concernant l'utilisation du terrain de football du Pas de l'Echelle, dont l'échéance était en 2011.

De ce fait, l'utilisation, l'entretien et la gestion de ce stade seront assurés maintenant directement par la Commune.

Par ailleurs, il est proposé de mettre ce terrain de football à disposition du Groupe Scolaire, pour les activités physiques des élèves.

*** Informations diverses**

- Monsieur le Maire indique que le Diocèse a donné son accord verbal pour la vente de l'Eglise, du Presbytère et du terrain au prix de 500.000 €, avec comme condition que la Commune ne fasse pas d'opération immobilière sur cet emplacement, et donc que ces bâtiments restent dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour cette acquisition, pour un montant de 500.000 €, et s'engage à conserver les bâtiments achetés dans le patrimoine de la Commune d'Etrembières.

La séance est levée à 22 h.

Le Secrétaire de séance